

Circulaire DGAS/3C n° 2010-05 du 5 janvier 2010 relative à la mise en oeuvre de la mesure 29 du plan Autisme 2008-2010 « Promouvoir une expérimentation encadrée et évaluée de nouveaux modèles d'accompagnement »

05/01/2010

Date d'application : immédiate.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : cahier des charges applicables aux structures expérimentales pour les enfants et les adolescents avec autisme et autres troubles envahissants du développement (TED).

Mots clés : personnes handicapées - autisme.

Références : article L. 312-1 (I-12o) du CASF et mesure 29 du plan Autisme 2008-2010.

Textes abrogés : néant.

Textes modifiés : néant.

Annexe : cahier des charges.

[Vous pouvez consulter cette circulaire et son annexe en version PDF](#)